

## **AESH référents : Deux nouveaux textes**

Comme nous vous l'annonçons dans l'une de nos précédentes lettres électroniques, l'arrêté relatif aux missions et aux conditions de désignation des AESH référents a été publié le 2 août au journal officiel. Le décret 2020-1287 du 23 octobre 2020 portant création de l'indemnité et l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité de fonctions particulières allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent prévues à l'article L. 917-1 du code de l'éducation ont été publiés au journal officiel le 24 octobre dernier. Cette indemnité est de 600 euros bruts annuels.

Si vous avez des interrogations sur cette nouvelle fonction d'AESH référent, n'hésitez pas à nous solliciter : [aesh-avs@snalc.fr](mailto:aesh-avs@snalc.fr)

Novembre 2020

